

## NOTE DE SERVICE

N° 11-044-V31 du 29 juillet 2011

NOR : BCR Z 11 00044 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique** du mois de juillet 2011

### CONCOURS INTERNES D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES 2012

#### ANALYSE

Rectificatif

Date d'application : 29/07/2011

#### MOTS-CLÉS

CONCOURS DE RECRUTEMENT ; INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES ; PROGRAMMEUR ;  
SYSTÈME D'EXPLOITATION ; ANALYSTE

#### DOCUMENTS À ANNOTER

Note de service n° 11-036-V31 du 8 juillet 2011

Note de service n° 11-037-V31 du 8 juillet 2011

Note de service n° 11-038-V31 du 8 juillet 2011

#### DOCUMENTS À ABROGER

Néant

#### DESTINATAIRES POUR APPLICATION

CCCE	RGP	TPG	CNGC	DOM	TGAP	TGE	TGCST	RF	T	COM	CSOM	CSE
DNID												

*DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES*

*École nationale des Finances publiques*

*Direction du recrutement*

Les notes de service n<sup>os</sup> 11-036-V31, 11-037-V31, 11-038-V31 du 8 juillet 2011 portant respectivement ouverture des concours :

- interne d'inspecteur des Finances publiques 2012 ;
- interne d'inspecteur des Finances publiques affecté au traitement de l'information en qualité d'analyste 2012 ;
- interne d'inspecteur des Finances publiques affecté au traitement de l'information en qualité de programmeur de système d'exploitation 2012.

Sont complétées comme suit :

Conditions particulières (annexe n° 1)

- La condition d'appartenance à la catégorie B s'apprécie au 1<sup>er</sup> jour des épreuves.

Sont rectifiées comme suit :

- Page 7, 1<sup>er</sup> paragraphe, lire : « un état des services détaillé sera établi sur l'imprimé n° 123 SD disponible sur le portail métier et transmis à l'ENFIP, division des concours dès l'inscription pour les candidatures hors DGFIP et pour les candidatures n'apparaissant pas dans l'application LORCA suite aux remontées des candidatures potentielles. »

- L'annexe n° 3 de la note de service du concours interne d'inspecteur des Finances publiques qui concernait le concours interne d'inspecteur des Finances publiques affecté au traitement de l'information en qualité de programmeur de système d'exploitation est remplacée par la pièce jointe à la présente note de service.

Le reste demeure inchangé.

POUR LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

LA RESPONSABLE DE LA DIVISION DES CONCOURS

ANNE LE JUNTER

## ANNEXE N° 3 : Codification et libellés des concours et des matières

CODE-VERSION	CONCOURS	Millésime - Session
19 - 1	Interne pour l'emploi d'inspecteur des finances publiques	2012 - 1

EPREUVES ECRITES			EPREUVE ORALE		
PHASE D'ADMISSIBILITE			PHASE D'ADMISSION		
EPREUVE	CODE MATIERE	MATIERE	EPREUVE	CODE MATIERE	MATIERE
N°1	006	Rédaction d'une note de synthèse d'un dossier relatif aux questions économiques et financières	N°1	062	Entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle
N°2		Obligatoire à option. Au choix du candidat :			
	091 076 060 040 081	Fiscalité professionnelle Fiscalité personnelle et patrimoniale Gestion publique Gestion comptable et analyse financière Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFIP			
N°3		<b>Facultative</b> <b>Le choix de l'option est exprimé au moment de l'inscription.</b>			
	050 051 052 053	Version allemande Version anglaise Version espagnole Version italienne			

**ISSN : 0984 9114**